



**Conservatoire
d'espaces naturels
Lorraine**

Règlement de l'Atlas de poésie buissonnière :

Les textes et images seront libérés des droits d'auteurs et cédés au conservatoire d'espaces naturels de Lorraine pour un usage non commercial et pour tous les besoins de l'Atlas.

L'auteur préserve cependant ses droits pour un autre type de diffusion.

Les créations seront soumises au comité de lecture qui sur des critères d'objectivité et d'impartialité décidera ou non de les intégrer à l'atlas.

Les textes et images devront être transmis au CEN L par e-mail respectivement au format Word et JPEG.

Le plafond maximum est de 5000 caractères, espaces compris pour les textes.

Les images sources devront être au format 30/40 cm.

Le CEN L transmettra un BAT aux auteurs en cas d'une édition, matérialisée ou dématérialisée.

Chaque contributeur recevra gratuitement un exemplaire du compte-rendu de l'atlas ainsi qu'un exemplaire d'une édition (papier ou numérique).

Pour les textes il peut s'agir : de poésie libre ou irrégulière, de poésie régulière ou académique ou d'une prose poétique.

Pour les accompagnements images il peut s'agir : de dessins, de peintures.

Les textes et images seront consultables ultérieurement sur une page du site internet du CEN L.